



Formation PERMIS D'EXPLOITATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Gérer un débit de boissons en conformité avec la réglementation en tenant compte des enjeux de santé publique. Permettre l'ouverture d'un débit de boisson.

Code de santé publique L.3332-1-1

PUBLIC VISÉS:

- Futur exploitant d'un débit de boisson

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS :

- Maîtrise de la langue française (parlée et écrite)

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS :

- Test-QCM et mise en situation tout au long de la formation et évaluation écrite en fin de formation

DOCUMENTS DELIVRES :

- Certificat : Permis d'exploitation CERFA N°14407*03

ANIMATION :

Animation par des experts assurant au quotidien des missions de conseils auprès des entreprises, formés et qualifiés à la pédagogie pour adultes avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques

MOYENS PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE :

- Formation en présentiel
- Le formateur anime à l'aide d'un vidéoprojecteur
- Etudes de cas pratiques, mises en situation, retour d'expérience

ENCADREMENT DE L'ACTION
DE FORMATION:

FORMAFAC

centredeformation@gmail.com

>NOMBRE DE STAGIAIRES_

Maxi : 15

Mini : 2

MODALITE ET DELAIS D'INSCRIPTION :

- En ligne, par mail
- Jusque'à la veille

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

**Merci de nous contacter notre référent
handicap à l'adresse**

contact.handicap@formafac.net

TARIF : 449 euros HT / 3 jours / 20h

Repas sur place 15 euros HT boissons non
alcoolisée et café compris

LIEU : 1 rue du Tarn - 78200 BUCHELAY





Formation

Hygiène alimentaire (HACCP)

ENCADREMENT DE L'ACTION
DE FORMATION:

FORMAFAC
centredeformation@gmail.com

PROGRAMME :

Première journée :

Le cadre législatif et réglementaire

- Les sources de droit et les applications
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la Santé Publique
- La police administrative générale
- La police administrative spéciale

Deuxième journée :

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place

- Les conditions liées à la personne
- Les conditions liées à la licence
- La vie d'une licence
- Les déclarations préalables à l'ouverture

Les obligations d'exploitation

- Les obligations liées à l'établissement
- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et des aspects pratiques

Troisième journée :

Réglementation locale

- Réglementation sanitaire départementale
- Réglementation contre le bruit
- Spécificités locales
- Heures d'ouverture et fermeture des établissements
- Affichages spécifiques

@ SEPT 20

